

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Délibération n° 2022_86

Convocation du 5 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 25

Thème : SOCIAL

Objet : carte avantages jeunes-convention de partenariat avec Infos Jeunes

L'an deux mil vingt-deux et le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, M. GRAS, Mme GILLOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, Mme DOUHARD, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, M. LOCTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ.

Sont excusés : Mme RICHARD-PERROT
Mme CARNOT qui a donné pouvoir à M. DE ABREU
M. WACKENHEIM qui a donné pouvoir à M. DEFACHELLE
Mme ZARÉBA qui a donné pouvoir à Mme GRANDO
Mme FRÈRE qui a donné pouvoir à Mme PRIET
Mme BRUNEL
M. MARTIN qui a donné pouvoir à Mme PERRIN
Mme ROUSSEAU qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE

Secrétaire de séance : Monsieur Thomas FOURRIER

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR : T. FOURRIER

Le rapporteur rappelle :

Créée il y a presque 30 ans, la carte Avantages Jeunes est une carte à destination des moins de 30 ans qui permet aux jeunes de la région Bourgogne-Franche-Comté de pouvoir bénéficier de plus de 3 200 bons plans (gratuités et réductions) dans des domaines aussi variés que les loisirs, la culture, le sport ou encore la vie quotidienne. Elle est déclinée en 9 éditions territoriales, dont celle de la Saône-et-Loire. Valable du 1er septembre au 31 août de chaque année, la carte Avantages Jeunes est développée par Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté et son réseau. Dans le département, son développement est assuré par Info Jeunes Saône-et-Loire, l'association tête de réseau départementale.

Les communes et les communautés de communes, au vu des services à la population qu'elles proposent, peuvent devenir partenaires de la carte Avantages Jeunes et ainsi gagner en visibilité auprès du public jeune tout en utilisant la carte comme un outil de leurs politiques jeunesse, culturelle, sociale, économique, etc.

Par délibération en date du 23 mai 2022, le conseil municipal avait donné son accord de principe à l'adhésion au dispositif.

Sur proposition du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix POUR,

- **Autorise** Monsieur le maire à signer des conventions de partenariat avec Info Jeunes pour offrir des avantages aux détenteurs de la carte Avantages Jeunes.
- **Dit que** ces avantages seront basés sur les services à la population existants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Claude LAGRANGE.



Le secrétaire de séance,

Thomas FOURRIER.

Transmis à la Sous-Préfecture le 22-12-2022
Publié sur le site internet de la commune le 23.12.2022